



DELIBERATION N°89-2026

Commune de La Bouëxière

CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026

République Française

NOMBRE DE MEMBRES - Afférent au Conseil Municipal : 27 - En exercice : 27 - Présents : 20 - Ayant pris part à la délibération : 21 <u>Date de convocation :</u> Mardi 15 septembre 2026 Question n°89 : Création d'un comité consultatif élargi pour la rénovation énergétique et la végétalisation de l'école	L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.			
		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	Thomas JOUANGUY	X		
Mme	Gaëlle MALHAIRE	X		
M.	Anthony LECLERE	X		
Mme	Béatrice VANNIER	X		
M.	Jérémie DELAUNAY	X		
Mme	Aurélie DORNIC	X		
M.	Didier LEHUGER	X		
Mme	Roseline MONNERIE	Abs		
Mme	Laurence LIZE	X		
M.	Pascal POIRIER	X		
M.	Richard FEVRIER	X		
Mme	Marie-Françoise DARTAIS	X		
Mme	Anne-Sophie PETIOT	Abs		DORNIC Aurélie
M.	Julien GAUDIN	X		
M.	Jean-Alfred LEBLANC	X		
Mme	Jeanne ALLAIN	X		
Mme	Chloé LUSSOT	X		
M.	Lenny RUFFAUT	X		
M.	Yaël DESAIZE	X		
M.	Régis JAMBOIS	X		
M.	Nicolas CAMO	X		
Mme	Régine DARSOULANT	X		
Secrétaire de séance : Madame Aurélie DORNIC				

89-2026 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF ELARGI POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA VEGETALISATION DE L'ECOLE

Rapporteur : Madame Doriane Duclos

Madame Duclos précise aux membres du conseil que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2143-2 et L.2121-21 ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le souhait de la municipalité de travailler sur un projet de rénovation énergétique et de végétalisation de l'école Charles Tillon ;

Considérant la volonté de la municipalité d'associer les habitants et les personnes qualifiées à la réflexion sur les projets structurants de la commune ;

Considérant que les questions relatives à l'aménagement et aux travaux communaux présentent un intérêt communal majeur ;

Considérant l'intérêt de disposer d'une instance consultative permettant d'éclairer les décisions du conseil municipal et de favoriser la concertation avec les acteurs locaux ;

Considérant que la commune souhaite engager un projet global de rénovation énergétique et de végétalisation de l'école Charles Tillon ;

Afin d'associer l'ensemble des parties prenantes et de bénéficier d'expertises d'usage et de techniques, il est proposé de créer un comité consultatif élargi, conformément à l'article L.2143-2 du CGCT.

Ce comité sera un lieu de concertation, de co-construction et de suivi du projet. Il pourra formuler des avis et des propositions qui seront présentés au Conseil Municipal. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

La commune peut librement fixer sa composition, qui peut comprendre des élus, des représentants de la communauté éducative et des habitants.

Article 1 : Objet

Il est proposé de créer un comité consultatif dénommé "Comité consultatif élargi pour la rénovation énergétique et la végétalisation de l'école Charles Tillon".

Ce comité constitue une instance de réflexion, de concertation et de proposition auprès de la municipalité.

Ses avis ont un caractère consultatif et ne se substituent pas aux compétences du Conseil municipal, du Maire ou des commissions municipales.

Article 2 : Missions

Le comité a pour missions d'émettre des avis, observations et propositions sur les sujets suivants :

1. Participer au diagnostic des besoins (confort thermique été/hiver, usages de la cour, biodiversité) ;
2. Contribuer à la définition du programme de travaux et d'aménagement ;
3. Formuler des avis sur les scénarios proposés par la maîtrise d'œuvre ;

4. Être associé au suivi du chantier et à l'évaluation post-travaux.

Article 3 : Composition

Le comité est présidé par le Maire ou l'adjointe en charge de la culture, des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse. Il est composé comme suit :

-Collège élus municipaux désignés par le conseil municipal (5 membres) : Le Maire, l'adjointe en charge de la culture, des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, l'adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme et à l'agriculture, un conseiller municipal et un membre de la liste « La Bouëxière Dynamique et Solidaire ».

-Collège usagers et habitants (6 à 9 membres) : 2 représentants des parents d'élèves, 2 directeurs / 2 enseignants de l'école, 1 représentant du personnel municipal de l'école, 2 à 4 habitants ou parents volontaires suite à un appel à candidature.

-Collège experts et associatif (3 à 4 membres) : 1 représentant d'association locale environnement / parents, 1 représentant de l'ALEC / SDE / CAU 35 (service de conseil en architecture et en urbanisme du Département), 1 agent du service technique municipal.

Toute personne dont la compétence ou l'expérience est jugée utile par le Maire.

La liste nominative sera fixée par arrêté du Maire. Le comité peut inviter toute personne qualifiée à titre consultatif.

Article 4 : Fonctionnement et durée

Le comité se réunit sur convocation de son président en fonction des besoins et au minimum une fois par an.

Les réunions donnent lieu à un compte rendu transmis à la municipalité.

Les services municipaux compétents peuvent être associés à ses travaux.

Il est créé pour la durée du projet, jusqu'à la réception des travaux et leur évaluation finale, et au plus tard jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

La participation est bénévole et ne donne lieu à aucune indemnisation.

Sa composition pourra être modifiée à tout moment par arrêté du Maire.

Il est proposé les représentants du conseil municipal suivants :

Jean Marc PELLEN

Doriane DUCLOS

Sylvain HARDY

Angèlique BEAULIEU

1 membre de la liste « La Bouëxière Dynamique et Solidaire » : Isabelle CERNEAUX

Jean Marc PELLEN, Doriane DUCLOS, Sylvain HARDY, Angèlique BEAULIEU et Isabelle CERNEAUX ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir :

- Approuver la création d’un comité consultatif pour la rénovation végétalisation de l’école, selon les dispositions précitées.
- Désigner Jean Marc PELLE, Doriane DUCLOS, Sylvain HARDY, Angélique BEAULIEU et Isabelle CERNEAUX représentants du conseil municipal au sein de ce comité.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLE, Maire de La Bouëxière